

Conditions Générales de Licence

Toute utilisation du Logiciel, autre que ce qui est autorisé par les présentes Conditions Générales de Licence, est interdite.

Préambule	1
Définitions	2
Objet	2
Propriété intellectuelle	2
Droits et obligations du Client	2
Garantie et Exonération	3
Restrictions d'utilisation	3
Prix et conditions de paiement	3
Réception du Logiciel	4
Droits et obligations du Client en tant que responsable de traitement	4
Traitements des données à caractère personnel par la société SOMETHING ELSE	4
Invalidité partielle	5
Litiges	5

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Licence (ci-après « les CGL ») engagent la société SOMETHING ELSE - Strategy & Marketing Solutions (ci-après dénommée SOMETHING ELSE), SARL au capital de 100.000,00 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 500 830 740, éditeur des logiciels ci-après désignés et son Client, utilisateur légitime de ces logiciels.

Définitions

- **Logiciel** : tout logiciel édité et/ou distribué par la société SOMETHING ELSE, en particulier, et de manière non limitative,
- **EPIVET** (comprenant les modules facturation, clinique et tous les modules supplémentaires existants ou à venir quelle que soit la version pays)
 - **EPIVET Canine**
EPIVET est déposé dans ses différentes versions à l'agence pour la protection des programmes sous le numéro : IDDN.FR.001.390027.001.S.P.2013.000.30000 et suivants
 - **EPIVET Comptabilité** (y compris les modules d'interface comptable quel que soit le logiciel comptable interfacé)
 - **TABLAIT** (logiciel de rationnement)
TABLAIT est déposé à l'agence pour la protection des programmes sous le numéro : IDDN.FR.001.390025.000.R.X.2013.000.31500
- **Conditions Générales de Licence** : le présent document.

Objet

Les présentes CGL décrivent les termes et conditions qui régissent l'achat, l'installation et les conditions d'utilisation du ou des Logiciel(s) fourni(s) par la société SOMETHING ELSE.

Propriété intellectuelle

Le Logiciel, la base données ainsi que la documentation, dont la société SOMETHING ELSE détient les droits de propriété intellectuelle, est une œuvre protégée par la législation sur le droit d'auteur comme le dispose l'article L112-2 du code de la propriété intellectuelle ainsi que par les conventions internationales.

Le Client doit donc traiter le Logiciel, la base de données, la documentation et tous les outils de formation (vidéos...) comme n'importe quelle autre œuvre protégée par le droit d'auteur et en faire un usage strictement conforme aux CGL.

La société SOMETHING ELSE conserve expressément la propriété du Logiciel et de sa documentation.

Les présentes CGL emportent un droit de licence perpétuelle (à durée illimitée) c'est-à-dire que l'utilisateur peut exécuter et utiliser le logiciel aussi longtemps que la version qu'il a acquise reste compatible avec l'environnement informatique (matériel et système d'exploitation) utilisé.

La société SOMETHING ELSE concède au Client un droit non exclusif d'installation et d'utilisation d'un exemplaire du Logiciel sur un seul ordinateur (sauf version réseau 2 postes), en un seul lieu.

Ce droit est accordé, sous réserves du paiement intégral du prix d'achat convenu dans les délais convenus.

L'accord des CGL ne confère aucun droit à la maintenance, au support technique ni aux mises à jour du Logiciel.

Droits et obligations du Client

Le Client déclare avoir vérifié l'adéquation du Logiciel à ses besoins.

Le Client déclare avoir reçu de la société SOMETHING ELSE, tous les conseils et informations nécessaires pour souscrire à l'offre de la société en connaissance de cause.

Le Client s'engage à respecter l'article L 122-6 code de la propriété intellectuelle qui dispose que le Client peut uniquement exécuter le Logiciel dans le cadre prévu par ces CGL.

Ce droit est matérialisé par une clé de licence unique qu'il appartient au client de noter et conserver.

En cas de perte de la clé de licence, le Client devra payer une somme forfaitaire pour l'attribution d'une nouvelle clé de Licence.

Cette clé de licence étant liée à une machine, en cas de changement de machine et/ou de disque dur, le client pourra demander le remplacement de cette clé de licence par une nouvelle, exclusivement selon les modalités suivantes :

Demande par email uniquement adressée à hotline@epivet.com :

- mentionnant le numéro de licence précédent
- accompagné de la facture d'achat
- indiquant la nouvelle ID machine

Cette demande recevra une réponse sous 48h (2 jours ouvrables) et ne confère aucun droit à une assistance (téléphonique ou autre) pour la réinstallation.

Si le client souhaite l'intervention du support, celle-ci fera l'objet d'un devis préalable obligatoirement accepté et réglé avant intervention.

ATTENTION ! L'octroi d'une nouvelle clé de licence ne garantit en rien que la version utilisée par le client sera compatible avec le nouveau matériel du client.

Garantie et Exonération

Le Logiciel et sa documentation sont fournis en l'état, sous la licence « Telle quelle », sans aucune garantie d'aucune sorte les concernant, y compris de manière non exhaustive quant à leur commercialisation, leur aptitude à remplir une fonctionnalité déterminée, l'absence de défauts ou erreurs, l'efficacité. Cette précision quant au Logiciel est une partie essentielle de la Licence et une condition pour la concession de droits sur le Logiciel.

En aucun cas SOMETHING ELSE ne peut être tenu pour responsable d'un dommage direct, indirect, incident ou subséquent (y compris et sans y être limité, tout dommage pour manque à gagner, interruption, perte de données ou tout autre dommage économique) résultant de toute utilisation ou de toute impossibilité d'utiliser le logiciel, même si la possibilité d'un tel dommage a déjà été portée à la connaissance de SOMETHING ELSE. Dans tous les cas, la responsabilité de SOMETHING ELSE sera limitée au montant du prix d'achat payé pour le logiciel.

SOMETHING ELSE peut être amené à créer de nouvelles versions du logiciel et de la documentation qu'elle mettra à la disposition du licencié qui aura payé les droits éventuels de mise à jour dans le cadre du contrat de maintenance ou de l'achat d'une nouvelle Licence.

Restrictions d'utilisation

Toute reproduction totale ou partielle du Logiciel ou de sa documentation est rigoureusement interdite et illicite.

Le Client ne peut pas corriger lui-même les erreurs, il doit informer la société SOMETHING ELSE s'il prend connaissance d'une erreur ou d'un bug.

Le fait de tenter de reproduire, transmettre ou de décompiler, sous quelque forme que ce soit, au moyen de quelque procédé que ce soit, tout ou partie du Logiciel ou de sa documentation sont passibles de sanctions prévues par le code de la propriété intellectuelle, qui prévoit des sanctions pénales et civiles.

Prix et conditions de paiement

Le prix du Logiciel est précisé dans un devis. Il doit être payé au moment de l'acceptation du devis valant commande et avant installation.

Réception du Logiciel

La société SOMETHING ELSE livre et installe à distance (via un logiciel de prise de main à distance) le logiciel sur un poste informatique. La société SOMETHING ELSE communique une clé de licence au Client qui lui permet d'utiliser le Logiciel. Cette clé est liée à un serveur informatique ou un poste informatique du Client.

Le Client disposera d'un délai de 8 jours à compter de l'installation du Logiciel pour le tester et informer la société SOMETHING ELSE de toute difficulté liée à l'utilisation du Logiciel. Il doit donc profiter de cette période pour tester le Logiciel dans toutes ses fonctionnalités. Le Client sera présumé avoir accepté la réception du Logiciel après ce délai de 8 jours.

En parallèle de la commande du Logiciel, le Client peut souscrire un contrat de maintenance qui fait l'objet d'un contrat indépendant. Si le Client ne souscrit pas de contrat de maintenance, il n'aura pas accès aux mises à jour du Logiciel.

4

Droits et obligations du Client en tant que responsable de traitement

Le Client collecte et traite des données à caractère personnel au sens du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (« le RGPD ») et les lois françaises applicables, notamment la loi n°78-17 dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978.

Le Client est responsable de traitement au sens du RGPD pour les données à caractère personnel de ses propres clients. Il détermine les finalités et les moyens du traitement de données personnelles.

Le responsable du traitement garantit que le traitement est licite et que les données personnelles sont collectées et traitées par ses soins conformément au RGPD et à la loi française. Le responsable du traitement garantit en particulier qu'il fournit à ses propres clients les informations requises par les opérations de traitement, au moment de la collecte de données. Le responsable du traitement garantit le sous-traitant contre les conséquences d'un éventuel manquement du responsable du traitement à ses obligations au titre du RGPD.

Le responsable du traitement communiquera au sous-traitant toutes les informations nécessaires pour lui permettre d'effectuer ses services en conformité avec le RGPD et la loi française.

Traitements des données à caractère personnel par la société SOMETHING ELSE

La société SOMETHING ELSE, dans le cadre de l'achat et/ ou de l'utilisation du Logiciel est amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel concernant le Client et les clients de ce dernier.

Conformément aux dispositions du règlement 2016/679 dit règlement général sur la protection des données (« le RGPD ») et de la loi informatique et libertés N°78-71 DU 6 JANVIER 1978, les Clients disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données à caractère personnel les concernant.

La société SOMETHING ELSE peut intervenir en tant que responsable de traitement ou en tant que sous-traitant, au sens du RGPD.

A) La société SOMETHING ELSE en tant que responsable de traitement

Les traitements concernant les prospects et les Clients de la société SOMETHING ELSE sont assurés par la société SOMETHING ELSE en qualité de responsable de traitement au sens de l'article 4. 7° du RGPD.

Ces traitements ont pour finalité la réalisation de propositions commerciales, la facturation, le suivi des Clients utilisateurs des Logiciels et la gestion des contrats de maintenance.

En acceptant ces CGL, le Client accepte que ses données à caractère personnel soient traitées par la société SOMETHING ELSE pour les finalités mentionnées ci-dessus.

Le Client dispose conformément au RGPD d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données collectées le concernant.

B) Droits et obligations de la société SOMETHING ELSE en tant que sous-traitant

La société SOMETHING ELSE est, au sens du RGPD (article 4 8°), sous-traitant en tant qu'éditeur du Logiciel, concernant les données à caractère personnel collectées par le Client sur les clients finals de ce dernier.

En effet, la société SOMETHING ELSE peut avoir ponctuellement accès aux données des clients finals notamment lors de connexions réalisées à des fins de maintenance, lors de reprise de données depuis le précédent système d'information et/ou lors d'une installation du Logiciel.

La société SOMETHING ELSE, en tant que sous-traitant, ne détermine pas les finalités et les moyens du traitement.

Le sous-traitant et toute personne agissant sous son autorité ayant accès à des données à caractère personnel, ne peuvent traiter ces données que sur instructions du responsable du traitement, à moins d'y être obligés par le droit de l'Union européenne ou le droit français. Dans ce dernier cas, le sous-traitant en informe le responsable du traitement avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

Le sous-traitant veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

Le sous-traitant prend toutes les mesures techniques et organisationnelles pour garantir la sécurité des données à caractère personnel en vertu de l'article 32 du RGPD.

Le sous-traitant aide le responsable du traitement, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes des personnes concernées d'exercer leurs droits.

Le sous-traitant aide le responsable du traitement à garantir le respect des obligations du RGPD.

Invalidité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGL du Logiciel sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles, les autres stipulations conserveront leur pleine validité, sauf si elles présentent un caractère indissociable avec la disposition non valide.

Litiges

Les présentes CGL sont soumises à la loi française.

Tout litige contestation pouvant survenir à l'occasion de la conclusion, l'exécution ou l'inexécution des présentes CGL sera de la compétence exclusive des tribunaux de la juridiction du siège social de la société SOMETHING ELSE.